

N°133

LA NOTE DE MANTES-LA-VILLE

DÉCEMBRE 2020

Magazine municipal de Mantes-la-Ville • www.manteslaville.fr





N'OUBLIONS PAS NOS COMMERÇANTS

Achetons sur Mantes-la-Ville Consommons local



Pour suivre notre actualité abonnez-vous !



@manteslaville.fr



@mlvinfo



manteslaville.fr



Mantes-la-Ville solidaire de ses commerçants

La période que nous traversons appelle à un devoir de solidarité et de responsabilité. **Solidarité** pour celles et ceux qui souffrent de cette crise. Parmi eux, nous retrouvons nos commerçants, nos fleuristes, nos coiffeurs et nos petites boutiques dites « non essentielles ». Le tissu économique de la ville participe à la cohésion sociale, au dynamisme, à la rencontre entre citoyens, aux échanges. Nous devons être plus que jamais solidaires avec nos petits commerçants.

Responsabilité, pour faire face à cette période et soutenir notre économie locale, nous devons adopter un comportement responsable.

Nos commerçants ont besoin de nous.

La municipalité encourage donc l'ensemble des Mantevillois et Mantevilloises à réserver leurs achats de fin d'année chez les commerçants de Mantes-la-Ville. En cette période de fêtes, les bonnes habitudes sont à mettre en avant. Acheter et consommer local doit être une évidence pour tous.

La municipalité multiplie les actions pour accompagner le tissu économique mantevillois. La municipalité a mis à disposition des commerçants, un guide répertoriant l'ensemble des dispositifs de soutien qui existent pour faire face à la crise sanitaire. **Guide des aides économiques pour les professionnels face à la crise sanitaire disponible sur www.manteslaville.fr et sur notre page facebook.**

Le 23 novembre 2020, en lien avec la communauté urbaine GPSEO, une permanence à destination des acteurs économiques a été mise en place pour les accompagner dans leurs démarches.

Édito du Maire

Monsieur Sami Damergy



Mantevilloises, Mantevillois,

L'année 2020 s'achève. Elle laissera, sans nul doute, l'empreinte d'une période troublée par une crise sanitaire, et sans doute économique, sans précédent.

A ces inquiétants tumultes s'est ajoutée la barbarie des assassinats dans notre département, aussi bien qu'à Nice et en Autriche. Vous avez été nombreux à rendre hommage aux victimes de l'obscurantisme.

Le conseil municipal et les Mantevillois tiennent à nouveau à saluer leur mémoire. Il s'agit bien d'affirmer un message de paix mais aussi de rappeler les valeurs incontournables de la République. C'est dans cet esprit que nous abordons les dernières semaines de l'année 2020.

Conscients que cette année aura entraîné d'importants bouleversements dans le quotidien de nos vies, la municipalité continuera à mettre en œuvre son programme de cohésion sociale et de réconciliation. Ils s'agit d'un engagement solidaire et responsable relevant de la proximité auprès des citoyens.

Nous continuerons à nous mobiliser afin d'aider à l'amélioration du quotidien des Mantevillois. Nous lancerons très prochainement un programme d'investissements ambitieux et réaliste qui redynamisera notre commune et remettra à niveau l'offre du Service Public.

Nous maintenons le cap !

Au cours de ces dernières semaines de couvre-feu, de re-confinement, de restrictions dans nos habitudes de déplacement, de vie sociale, culturelle et sportive, voire même dans notre vie privée, la mairie a adapté son fonctionnement afin de continuer à rendre le service dû aux Mantevillois :

mise en place d'un numéro vert, fourniture de masques pour les enfants, renforcement des actions envers nos aînés et les personnes les plus fragilisées.

Le mois de décembre est celui des festivités de fin d'année. Il est traditionnellement un moment de retrouvailles, de partage et de fête.

Conscients à la fois de cette tradition mais aussi des contraintes restrictives dues à la crise sanitaire, avec le conseil municipal, j'ai fait le choix de programmer l'événement « Un Noël solidaire et animé » malgré le risque évident que nous soyons contraints de l'adapter si les directives gouvernementales nous l'imposaient.

La municipalité rappelle à cet égard la nécessité du respect des gestes barrières et vous invite également à prendre soin de vous et de vos proches pour le maintien, même si elles sont restreintes, de vos activités professionnelles, culturelles et sportives.

Cette période de festivités de fin d'année est également une période charnière pour beaucoup de nos commerçants qui se voient cette année durement impactés par les fermetures ou restrictions imposées. Ils se retrouvent contraints de s'adapter afin de continuer à répondre à nos besoins.

Aussi, autant que faire se peut, soyons solidaires de nos commerçants de proximité, consommons local.

En mon nom et en celui du conseil municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Sami Damergy

LA NOTE DE J
MANTES-LA-VILLE

Directeur de la publication: Sami Damergy
Rédaction/Maquette/Exécution: Service de la communication et des relations publiques | **Crédits photo:** Service de la communication et des relations publiques | **N°ISSN:** en cours dépôt légal à parution | **Impression:** Fabregue imprimeur | **Distribution:** Adrexo | **Tirage:** 10000 exemplaires | **Papier:** Imagine Silk 115 g/m² certifié 100% PEFC. Imprimerie certifiée IMPRIM'VERT, PEFC, ISO 14001 et ISO 26000, Encres végétales et impression sans alcool isopropylique.

La Note de Mantes-la-Ville
N° 133 - Déc 2020



Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Samedi (état civil et accueil enfance) de 9h00 à 12h00

Fermeture au public de l'état civil le mardi après-midi, permanence téléphonique assurée.

Mairie de Mantes-la-Ville
Place de la mairie - 78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 30 98 55 49

Attention fermeture de l'accueil enfance une demi-heure plus tôt en fin d'après-midi ainsi que le samedi matin.

Marché les jeudis et dimanches matin.

ARRET SUR IMAGE



Business forum de l'emploi et de la formation

Le Business forum de l'emploi et de la formation qui s'est tenu le 14 octobre dernier à l'Espace culturel Jacques Brel, a rencontré un vif succès, rassemblant 884 visiteurs sur la journée et 44 professionnels du territoire, dans le respect des règles sanitaires. Une table ronde sur l'entreprenariat s'est tenue en soirée.



Balade urbaine dans le quartier Maupomet

Le samedi 3 octobre, le Maire Sami Damergy accompagné de Bernard Kossoko, adjoint en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat, de Vincent Tesson, conseiller délégué en charge de la voirie, de la propreté urbaine, des cérémonies patriotiques et des anciens combattants, de Brahim Louali, conseiller délégué en charge de la petite enfance et de la parentalité et de Hassan Ennoui, conseiller municipal, ont rencontré les habitants du quartier Maupomet. Cette rencontre avec les habitants a permis d'échanger pour mieux comprendre les difficultés et les attentes de chacun. L'objectif est d'établir un plan d'action visant à améliorer le cadre de vie des habitants. Les premiers travaux ont d'ores et déjà été effectués suite à cette rencontre (plus d'infos en page 7).



Hommage à Monsieur Samuel Paty

Le Maire Sami Damergy a convié les Mantevillois à un moment de solidarité et de fraternité, le mercredi 21 octobre, en hommage à Samuel Paty. L'occasion de rappeler les valeurs de la République, indispensables au vivre ensemble. Un registre de condoléances a été mis à la disposition des Mantevillois et a été transmis au Maire de Conflans-St-Honorine. Il sera remis à la famille de M. Paty.



Octobre rose

Le Maire et le conseil municipal de Mantes-la-Ville se sont associés à la lutte contre le cancer du sein. Solidaire de cette cause, la mairie était illuminée de rose durant le mois d'octobre. Une marche solidaire était également prévue le dimanche 25 octobre au parc de la Vallée, mais n'a malheureusement pas eu lieu au vu du contexte sanitaire. Un clip vidéo de soutien des élus et personnels communal est disponible sur la page Facebook.



Quinzaine bleue 2020

Comme chaque année, de nombreuses animations et des sorties à destination des seniors mantevillois étaient proposées du 5 au 16 octobre 2020, dans le cadre de la quinzaine bleue, organisée par le centre communal d'action sociale (CCAS). À cette occasion, le Maire Sami Damergy accompagné de Nathalie Pereira, adjointe en charge des affaires sociales, de la famille et des solidarités, se sont rendus au loto organisé à l'Espace culturel Jacques Brel. Ce fut l'occasion de partager un moment festif avec les Mantevillois(es).



Distribution de masques aux écoliers mantevillois

Dans le cadre de l'obligation du port du masque pour les enfants de 6 ans et face au coût que cela pourrait représenter pour les familles, la ville a mis à disposition des écoles élémentaires des masques pour les enfants.



Cérémonie du 11 novembre

Le Maire et le conseil municipal ont commémoré le 102^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 en présence de M. Brot, préfet des Yvelines, M. Vialay, député, M^{me} Primas, sénatrice et M. Bédier, président du département des Yvelines. En raison du contexte sanitaire, la cérémonie s'est tenue en comité restreint.

ACTUALITÉ

Un Noël solidaire et animé

À l'approche des fêtes de fin d'année, la municipalité vous propose de partager ensemble des moments de joie lors de la Fête de Noël qui se tiendra du 9 au 16 décembre 2020 prochains. Sur la place du marché de Mantes-la-Ville, un grand sapin illuminé trônera. Patinoire, manège, spectacles, ateliers créatifs, animations de Noël, gourmandises et plus encore vous seront proposés.

Rendez-vous avec le Père Noël

- Visite du Père Noël avec ses petits rennes les 12, 13 et 16 décembre.
- Photo avec le Père Noël les 12 et 13 décembre.
- La boîte aux lettres du Père Noël.

La boîte sera installée sur la place du marché du 9 au 20 décembre afin que les enfants puissent y déposer leur courrier. Attention ! N'oubliez pas d'indiquer, pour chaque lettre déposée, le nom et l'adresse de l'enfant afin que le Père Noël réponde.

La patinoire

La patinoire est totalement gratuite et revient avec une surface de 100m² durant la semaine du 9 au 16 décembre pour le plus grand plaisir des enfants et des parents. Gants obligatoires. Retrouvez les horaires sur la plaquette de Noël.

Le manège de Noël

Tout au long des festivités, il sera installé au coeur de la place du marché. Les plus petits pourront ainsi profiter d'un tour de manège.

Le grand sapin de Noël

Venez découvrir notre grand sapin de Noël qui illuminera la place du marché.

Les animations de Noël

- **Le Rêve de Neige** un voyage féérique pour toute la famille ! Le 12 décembre à 18h.
- **Loisirs créatifs** de Sophie Rigaud, les 12 et 13 décembre : ateliers de créations de bijoux, accessoires, dessins, maquillages etc. sur le thème de Noël.
- **Noël en musique**, le 13 décembre de 10h à 15h avec Mesdemoiselles Lulu, Madeleine et son orgue de Barbarie.

• **Animations Noël solidaire** le 13 décembre de 14h à 19h : DJ, structures gonflables, mascottes, activités sportives - places limitées.

• **L'esprit de Noël** le 12 décembre : de nombreux ateliers créatifs seront proposés par l'association des commerçants de Mantes-la-Ville, pour réaliser des décorations de Noël. Un stand maquillage, divers jeux et une tombola seront aussi organisés.

LA PAUSE SUCRÉE

- La boulangerie **La Bonne Fournée** sera exceptionnelle ouverte le dimanche 13 décembre jusqu'à 18h. Nombreuses gourmandises à découvrir.
- Le **Daouzeg**, vous proposera des crêpes, des gaufres, des boissons chaudes et du vin chaud le samedi 12 et le dimanche 13 décembre.



Programme donné à titre indicatif et sous réserve de modifications en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



Autour de la fête de Noël

Bibliothèque Jean Anouilh

- Mercredi 2 décembre à 17h
Le secret des jouets par la Cie Théatrapatt'.
- Samedi 5 décembre à 15h
La danse des loups par Karine Mazel.
- Mercredi 9 décembre à 10h30
L'as-tu vu ? l'as-tu vu ? conte animé par les bibliothécaires.
- Samedi 19 décembre à 14h45
Annuaire Abécédaire Imaginaire, atelier d'écriture.

Centre de vie sociale Augustin Serre

- Mercredi 9 décembre à 14h
Le Noël enchanté d'Alice suivi d'un goûter et de quelques animations.

Centres de vie sociale Le Patio et Arche-en-ciel

- Mercredi 16 décembre
Noël solidaire au CVS le Patio (ateliers, distribution de jouets, après-midi festif).
Esprit de Noël au CVS Arche-en-Ciel (animations, ateliers, contes, ludothérapie, après-midi festif).

Où déposer vos sapins ?

Nous vous rappelons que les sapins de Noël doivent être déposés en déchetterie, puisqu'ils ne sont plus ramassés par les services de la communauté urbaine GPSEO.

Déchetterie de la Vaucouleurs :

Chemin des Larrons à Mantes-la-Ville - Tél. : 01 34 76 01 84

En raison de la situation sanitaire, les modalités d'accès peuvent évoluer. Nous vous invitons à vous renseigner au préalable sur le site : <https://gpseo.fr>

POINT INFO - COVID 19

EN BREF

Afin de continuer à favoriser l'accès à la culture et à la lecture, la ville met en place un biblio-click durant la période de confinement. En effet, les bibliothèques restent fermées mais proposent à tous un service de prêts de livres à emporter.

Le concept est simple, il vous suffit de choisir un livre via le site internet : <https://manteslaville.bibli.fr>. Envoyez votre choix par mail à bibliotheque@manteslaville.fr ou mediatrices.culturelles@manteslaville.fr.

Attendez l'appel d'un bibliothécaire pour valider votre commande et prendre rendez-vous. Je retire ensuite ma commande à l'heure et au lieu fixés, muni(e) de mon masque, de ma convocation et de mon autorisation dérogatoire de sortie. Les retraits se déroulent, sur rendez-vous, dans les 3 CVS de la ville.

Retrouvez toutes les informations sur manteslaville.fr ou sur [facebook.com/manteslaville.fr](https://www.facebook.com/manteslaville.fr).

COVID-19
INFORMATIONS

Mantes-la-Ville

BIBLIO-CLICK

En cette période de confinement les bibliothèques de Mantes-la-Ville restent fermées mais proposent à tous un service de prêts de livres à emporter.



1 / JE CHOISIS

Je choisis mon livre via le site internet de la ville : <https://manteslaville.bibli.fr>
Plus j'envoie mon choix par mail : bibliotheque@manteslaville.fr ou mediatrices.culturelles@manteslaville.fr



2 / PRISE DE RDV

J'attends l'appel d'un bibliothécaire pour valider ma commande et prendre rendez-vous.



3 / JE RETIRE

Je retire ma commande à l'heure et au lieu fixés muni(e) de mon masque, de ma convocation et de mon autorisation dérogatoire de sortie.

Les retraits se dérouleront, sur rendez-vous, dans les 3 CVS de la ville

Retrouvez toutes les informations sur manteslaville.fr ou [facebook.com/manteslaville.fr](https://www.facebook.com/manteslaville.fr)



Donnez votre sang !

Un don du sang est organisé à Mantes-la-Ville le 21 décembre 2020 de 14h à 19h, en salle du conseil de l'Hôtel de ville. N'oubliez pas de prendre rendez-vous. Les gestes et mesures barrières seront respectées. Retrouvez prochainement le lien pour la prise de rendez-vous en ligne, sur notre site internet et notre page Facebook.

Point sur la situation sanitaire à Mantes-la-Ville

Le second confinement initié le 30 octobre dernier a conduit le Maire, le conseil municipal et les agents de Mantes-la-Ville à mettre en place un soutien aux Mantevillois pour assurer la continuité du service public.

Aussi, un plan d'action en 4 axes a été mis en place :



1/ LE RESPECT DU CONFINEMENT

Dans le but d'éviter au maximum le brassage des personnes, source de contagion, la mairie met à votre disposition un **numéro VERT gratuit « MLV info » 0801 90 78 01**, où des agents assurent un accueil téléphonique, vous répondent et vous orientent vers les services compétents. Vous pouvez ainsi réaliser vos démarches administratives, et ce **depuis chez vous !**

Dans le cas où cela s'avérerait nécessaire, un accueil physique, sur rendez-vous, et dans le cadre des attestations de déplacement dérogatoire, est assuré par les services en mairie.

2/ LES ÉCOLES ET LE PÉRISCOLAIRE

Les écoles restent ouvertes. En lien avec l'Education nationale, le protocole sanitaire est assuré pour accueillir les enfants, les familles et le personnel en toute sécurité. La mairie a notamment commandé des masques pour enfants ; ces masques ont été remis par la mairie aux écoles qui les ont distribués aux élèves (voir rubrique arrêt sur image p4)

Toujours afin d'éviter l'affluence de personnes, source de contagion, des structures communales sont mobilisables. Les actions de la réussite éducative sont maintenues, afin de continuer de lutter contre le décrochage scolaire ; ce qui est essentiel pour nos enfants !

3/ LA SOLIDARITÉ AVEC LES PLUS FRAGILES !

Nos services du CCAS poursuivent leur mobilisation, notamment au travers d'appels téléphoniques, de soutiens, de visites ou de livraisons à domicile. Des associations et des bénévoles le sont également, dans le même cadre.

4/ LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

Les services de la ville, via le **numéro vert « MLV info », 0801 90 78 01** sont également mobilisés afin d'orienter et soutenir les commerçants dans leurs démarches vers les structures d'aides mises en place dans le cadre du plan d'urgence.

Nous invitons également les Mantevillois à consommer local : nos boulangeries, nos petits commerçants de proximité, ont besoin de nous !

L'équipe municipale soutient la tribune de l'Association des Maires d'Ile-de-France pour plus de justice entre les grandes surfaces et les petits commerçants. Il nous faut préserver les commerces de proximité durant cette période.



Les élus du CCAS mobilisés pour accompagner nos aînés durant cette période de crise sanitaire.



POINT INFO

Divers travaux dans le quartier Maupomet

La balade urbaine organisée dans le quartier de Maupomet le 3 octobre dernier, en présence de Monsieur le Maire, a permis de relever plusieurs besoins.

En moins de 3 semaines, certains d'entre eux ont d'ores et déjà été traités :

- **Élagage des arbres** (rue des Bas Villiers / rue de Nantes),
- **Entretien de pavillons par le bailleur** (rue des Bas Villiers / rue de Nantes / rue de Maupomet),
- **Sécurisation des soupiraux** donnant sur le domaine public par la mise en place de grilles (rue des Bas Villiers),

- **Mise en place d'un grillage** à l'arrière de la chaufferie de l'école Maupomet,
- **Désherbage**, retrait des ardoises et minéralisation du giratoire (rue d'Angers / rue d'Orléans / rue de Blois / rue Jean Moulin),
- **Nettoyage d'une parcelle** (rue Jean Moulin / route de Saint Germain).

D'autres actions sont d'ores et déjà en cours de planification auprès de la communauté urbaine.

L'équipe municipale reste à votre écoute et œuvre au quotidien pour préserver votre cadre de vie.



Arrosage automatique au stade Aimé Bergeal

Le terrain de football du complexe sportif d'Aimé Bergeal vient d'être équipé d'un arrosage automatique afin d'utiliser l'eau de façon optimale et raisonnée et d'éviter les multiples manipulations et déplacements intempestifs des agents.

Le coût des travaux s'élève à **39 945.40 € HT**, hors réfection de la pelouse qui a été effectuée par les agents de l'équipe stade du service environnement. Les travaux ont été effectués de fin juin à mi-octobre. Le premier match a été joué le samedi 25 octobre par l'équipe phare du FC MANTOIS.

Rue Charles Peguy

Changement sens de circulation et nouvelles places de stationnement

La communauté urbaine GPS&O a réalisé, le 3 novembre 2020, des travaux pour modifier le sens de circulation de la rue Charles Péguy ; elle est dorénavant entrante à partir du boulevard Roger Salengro, pour faciliter l'accès au stationnement de la boulangerie et l'accès à la supérette, situées toutes deux, à proximité.

Des places de stationnement ont également été créées pour faciliter l'accès aux commerces :

- Rue Charles Péguy : création d'une place « 10 minutes » et modification de deux places « normales » en deux places « 10 minutes »
- Boulevard Roger Salengro : modification de deux places « normales » en deux places « 10 minutes ».



Église Saint-Etienne : l'orgue de Narcisse Martin, cet oublié

« Urbs Artis Musicae »* : la devise de Mantes-la-Ville figure sur son blason en référence aux facteurs d'instruments installés dans la commune.

Les clarinettes Buffet Crampon ou les saxophones Selmer sont mondialement connus. (Manu Dibango fut du reste l'un des plus célèbres représentant de cette marque).

Mais à côté de ces instruments célèbres, il existe un autre instrument à vent souvent méconnu de tous : l'orgue de l'église Saint-Etienne.

C'est en 1866 que le Conseil de fabrique décide d'installer un petit orgue réalisé par le facteur Narcisse Martin.

On sait très peu de choses sur ce facteur d'orgues qui était installé à Paris dans la rue des Petites écuries. Il fut employé dans la maison Daublaine et l'un de ses apprentis, Hubert Krischer (1753-1797) fut plus célèbre que lui et a toute sa place dans l'histoire de la facture d'orgues. Narcisse Martin n'a, à priori, réalisé que 3 orgues, mais il avait une bonne réputation pour réaliser des instruments ingénieux (comme le piano pédalier à double effet de basses).

On peut néanmoins encore voir son travail à l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Précy-sur-Oise, où il réalisa un orgue de tribune en 1859/1861, même si une partie des tuyaux proviennent probablement d'un précédent instrument baroque, dont on ignore les détails.

L'orgue de Saint-Etienne était installé à la tribune. Il possédait un clavier unique de 54 notes, à transpositeur. C'était un orgue de 8 jeux et 9 registres. A titre de comparaison, l'Orgue Merklin de la Collégiale de Mantes-la-Jolie compte 37 jeux et celui de Notre-Dame de Paris en comptait 115.

L'Église Saint-Etienne semble avoir été érigée en l'an 974. Elle fut très endommagée par la guerre de 1940, mais ce n'est qu'en 1966 que le Conseil Municipal se préoccupe de restaurer ce monument,

vestige du passé bien que n'étant pas classé Monument Historique. Les travaux vont s'étaler sur 13 ans. En 1979, le Maire René Martin propose un projet de réfection totale de l'intérieur de l'église : installation du chauffage, mise en conformité de l'électricité et suppression de la tribune.



En 1986 le facteur d'orgues Adrien Maciet (décédé en 1995) intervient à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France pour entreprendre le démontage de l'orgue. Son rapport est alarmant : l'orgue situé dans le chœur de l'église n'a pas été démonté entièrement pendant les travaux de restauration intérieure. La tuyauterie métal a été manipulée par des employés qui n'ont pas conscience que chaque tuyau est un instrument de musique réglé au centième de millimètre. Le sauvetage des tuyaux de métal est inenvisageable. L'état de l'orgue est désastreux mais le facteur d'orgue conclut qu'au vu des qualités de l'instrument, il ne serait pas pensable qu'au titre du patrimoine, l'orgue finisse sa carrière en pièces détachées dans une quelconque remise.

Malheureusement, à ce jour et depuis de nombreuses années, toutes les pièces de

l'orgue ont mystérieusement disparues. La restauration de l'orgue n'est plus envisageable.

Mantes-la-Ville, capitale mondiale de la facture instrumentale peut-elle accepter une telle situation et effacer le travail du facteur d'orgue Narcisse Martin dans cette église historique ?

Tous les espoirs ne sont pas perdus. Partout en France, de nombreuses associations se créent chaque année pour rénover ou construire ces instruments si emblématiques.

La construction d'un nouvel orgue à Saint-Etienne peut voir le jour avec la création d'une association du type « Les amis de l'orgue ». Certes, le coût n'est pas négligeable (environ 200 000 euros) et le délai pour voir ce nouvel instrument jouer est de l'ordre de 7 à 10 ans.

Mais Mantes-la-Ville a de nombreux atouts et une nouvelle page musicale peut s'ouvrir avec l'aide de personnes passionnées de patrimoine et de musique.



Église Saint-Etienne de Mantes-la-Ville

* La ville des arts musicaux

« Tu contes en bande dessinée »

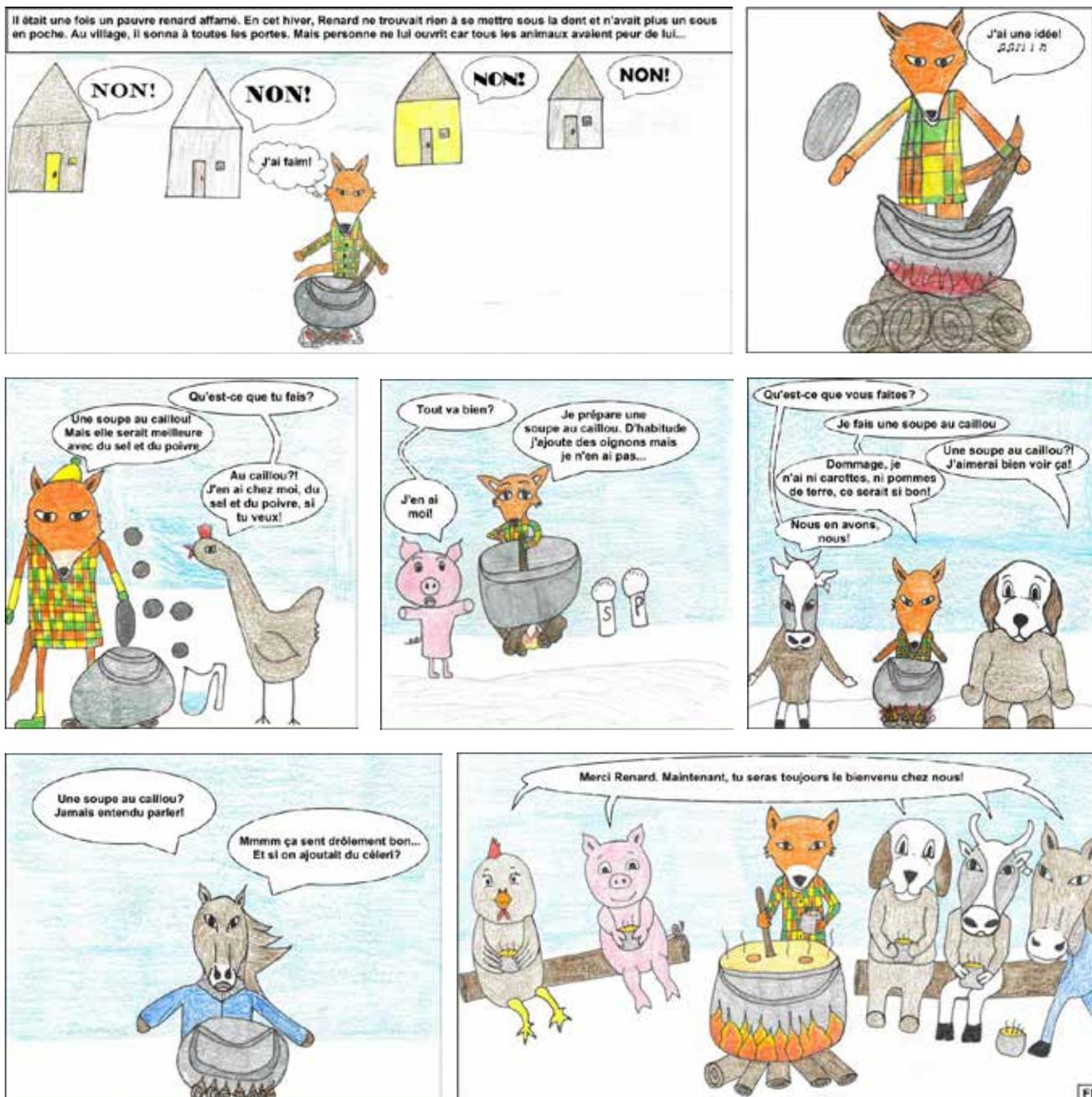
Les bibliothèques et les centres de vie sociale de Mantes-la-Ville proposent, en marge de la 4^e édition du Festival « Tu contes pour moi ! », des ateliers de création de bandes dessinées sur le thème des contes. Vous pouvez participer à l'une des six sessions de deux ateliers à destination d'enfants et d'adolescents de 8 à 16 ans, réparties sur différentes structures municipales. Ces ateliers ont lieu entre octobre 2020 et juillet 2021, ils sont gratuits mais nécessitent une inscription préalable obligatoire.

Lors des ateliers des 7 et 14 octobre 2020, qui se sont tenus au centre de vie sociale Le Patio, 7 participants, âgés de 8 à 10 ans, ont pu transposer le conte *La soupe au caillou* en bande dessinée. Ils ont dû coopérer afin de nous livrer une bande dessinée sensée et cohérente, chacun s'étant vu nommé responsable d'une case. La soupe au caillou est un conte traditionnel qui aborde les thèmes de la solidarité et du partage. **Rendez-vous dans la prochaine Note de Mantes-la-Ville pour un nouveau conte en BD !**

La soupe au caillou

Par Seynabou, Mariam, Othman, Khalid, Ikrame, Ibtissem et Aïssata

D'après la soupe au caillou de Pauline Caudrillier aux éditions Fleurus



VIE MUNICIPALE

Service urbanisme

Le service de l'urbanisme dépend du Pôle Aménagement et des Services Techniques, conduit par son Directeur, M. Pascal Cosseron. Le service urbanisme est en charge de l'instruction de toutes les autorisations du droit des sols et toutes les demandes relatives à l'aménagement de son territoire. Il accompagne et conseille les professionnels et les particuliers dans toutes leurs démarches concernant leurs projets d'aménagement, de construction ou de rénovation, une opération foncière, des formalités avant mutation (vente, succession, partage...) ou des renseignements concernant des travaux divers (clôtures, portail, ravalement, réfection de toiture, terrasse, véranda, piscine, pose de panneaux photovoltaïques...). Afin de découvrir plus en détails les missions de ce service clé de la municipalité, nous avons rencontré la responsable du service de l'urbanisme, à Mantes-la-Ville.

Pouvez-vous nous expliquer plus en détails les missions du service de l'urbanisme ?

Composé de six agents, le service de l'urbanisme intervient principalement dans les champs de l'urbanisme réglementaire et opérationnel et des affaires foncières de la commune.

Il a pour principales missions :

- L'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol (Permis de construire et de démolir, déclaration préalable de travaux, autorisation de travaux pour les ERP...)
- L'accompagnement des habitants dans leur démarche de projet de construction et d'aménagement de leur propriété,
- Une veille juridique en matière d'urbanisme,
- Le contrôle et le contentieux de l'urbanisme,
- Les relations avec la communauté urbaine GPSEO, la Direction Départementale des Territoires et la Préfecture,
- Le pilotage des opérations d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme : plan local d'urbanisme et l'élaboration du PLU Intercommunal avec GPSEO,
- Le pilotage des différentes opérations d'aménagements : ZAC Mantes Université avec l'EPAMSA,
- La participation à l'élaboration des grands projets de la commune,
- Un rôle de conseil auprès des élus en matière d'aménagements structurants de la commune,
- La gestion des affaires foncières et domaniales de la commune,
- La gestion du patrimoine immobilier communal,
- Le renseignement cadastral et le numérotage,
- L'enregistrement des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) des propriétaires d'immeubles et l'édition des certificats d'urbanisme,
- La gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
- La participation à la commission communale des impôts directs (CCID) avec le Trésor Public

Quelles sont, selon vous, les qualités requises pour exercer ce métier ?

Avant tout, il faut apprécier le travail en équipe avec des personnes de formations diverses et pluridisciplinaires, jouer aussi un rôle transversal avec les partenaires extérieurs et les acteurs des territoires. Il faut associer l'architecture, les sciences humaines, la technique au sens large, la géographie, l'économie, la politique, etc. Il faut aussi aimer communiquer, être pédagogue et avoir une ouverture d'esprit. Paradoxalement, il faut aussi être rigoureux et faire respecter la législation pour garantir la protection des élus, avoir des capacités d'analyse et de synthèse, afin de mieux prendre en compte les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Mais mon métier évolue sans cesse. Les besoins et les modes de vie des usagers changent plus rapidement que les documents d'urbanisme. Il faut alors faire face à l'insatisfaction et la frustration générée par la prépondérance de l'intérêt général. Entre les contraintes réglementaires et les volontés des élus, des administrés et des divers partenaires locaux, l'équilibre doit être constamment recherché. Le service de l'urbanisme assure donc un rôle très important par l'expertise technique et le soutien professionnel qu'il apporte à la réalisation des projets d'intérêts privés ou publics. Pour construire, transformer, rénover, ravalier, démolir... avant toute modification extérieure de son habitation ou de sa parcelle, il convient donc de se renseigner au préalable.

Service de l'urbanisme - Centre technique municipal
16 rue du Val Saint Georges - BP30842 - 78711 Mantes-la-Ville
01 30 98 79 14

Horaires d'ouverture au public, sur rendez-vous uniquement :
Lundi et mercredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30
Vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

CONSEIL MUNICIPAL

Prochains conseils municipaux

le 8 décembre 2020

En salle du conseil municipal à 19h30
Retrouvez tous les procès-verbaux et les ordres du jour des conseils municipaux sur le site internet de la ville :
www.manteslaville.fr.

NAISSANCES

Noah ALFONSO | 22.08.2020
Helena PINTO MOREIRA | 25.08.2020
Léo CLAUSNER | 30.08.2020
Soujoud BEN IBRAHIM | 07.09.2020
Redouan MOUBARIK | 09.09.2020
Aminata DIA | 09.09.2020
Yanis BOUABDALLAH | 11.09.2020
Léopold GILBERT | 22.09.2020

MARIAGES

Amos Stéphane ZOUNOU-MEDJE et Médégnonmi TIKRY | unis par le mariage le 24.10.2020
N'Tokré AKOU et Bouyéhan BAGOUE | unis par le mariage le 30.10.2020
Saïd IDCHAIB et Soukaina DRAID | unis par le mariage le 31.10.2020

DÉCÈS

Cécile LEFEBURE née VOITURIEZ | décédée le 21 octobre 2020
Madeleine BOREAU née RIPEAUX | décédée le 22 octobre 2020

Si vous souhaitez voir figurer un événement (naissance, mariage, décès) sur cette page, vous devez remplir une demande de parution d'annonce. Le formulaire est disponible en mairie auprès du service à la population. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la mairie au numéro suivant : Tél. : 01 30 98 55 49.

L'Union pour Mantes-la-Ville

L'Union pour Mantes-la-Ville tient à s'associer aux messages de soutien exprimés par le conseil municipal à l'égard des familles des victimes de la barbarie terroriste. Nous partageons l'appel du conseil municipal au respect et à la transmission des valeurs de la république, des valeurs qui nous rassemblent, celles qui nous réconcilient : la liberté, l'égalité et la fraternité.

Aussi, nous souhaitons féliciter les actions entreprises par la mairie dans le cadre du confinement mis en place au mois de novembre. Des initiatives solidaires et responsables pour les mantevilloises et les mantevillois.

Malheureusement pour le débat démocratique, nous constatons, une fois de plus, la bassesse des arguments de l'opposition, toujours dans la joute verbale et la provocation.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons présenté les premiers résultats alarmants de l'héritage du Rassemblement national, en matière de finances publiques et de gestion d'une collectivité. Sur la base d'un audit réalisé par un cabinet indépendant, nous avons mis en évidence l'incompétence de la gestion de Cyril Nauth et de son équipe. Le constat est grave, et pourra être prochainement consulté par les mantevillois lors de la publication de l'audit sur le site internet de la ville.

Les caractéristiques d'une ville gérée par l'extrême droite : Des premiers éléments inquiétants !

I/ Nous avons hérité du taux d'investissement annuel parmi les plus faibles des communes de même strate. Ce qui explique le très mauvais état de notre patrimoine (nos écoles, nos gymnases, nos salles associatives etc...)

II/ Sur la période 2014-2020 Cyril Nauth a transféré 2 millions d'euros à GPS&O pour les compétences assurées par l'intercommunalité et, dans le même temps il a recréé 2 millions de charges à caractères générales, sans créer aucuns nouveaux services et sans amélioration des services déjà existants. **Une augmentation des charges sans aucunes utilités en quelques sortes !**

III/ Un constat dramatique dans la gestion humaine des agents municipaux. Nous retenir un chiffre : « 52 » c'est le nombre de jours d'arrêt maladie moyen par agent. **Ce chiffre traduit un mal être et une souffrance au travail. Encore une singularité de la gestion de Cyril Nauth et de l'extrême droite.**

IV/ Une programmation pluriannuelle des investissements sans aucun financement pour les porter ! Monsieur Nauth nous proposait 23 millions d'euros d'investissements pour la construction d'une école et d'une maison de santé, sans avoir réussi à contracter des cofinancements. Il voulait financer ces investissements exclusivement à travers le recours à l'emprunt. Ce mode de financement est dangereux, il caractérise une nouvelle fois le manque de sérieux et de vision de la part de Cyril Nauth et de son équipe. Le recours unique à l'emprunt pour ces projets entraînerait pour la ville, une épargne nette négative, conduisant la chambre régionale des comptes à prendre toutes les mesures nécessaires. **Nous ne voulons pas d'une mise sous tutelle de notre commune !**

A toutes ces questions et observations Cyril Nauth n'a aucune réponse ! Incapable d'appréhender les enjeux, Cyril Nauth s'attache à dénigrer la municipalité sur la forme. Nous prenons acte des propos « border line » et insultants, utilisés par monsieur Nauth.

Pour notre part, face à ce constat et aux premiers résultats de l'audit, nous devons continuer à avancer. Notre Maire Sami Damergy et son équipe municipale ont fait voter, le 3 novembre 2020, un Plan exceptionnel d'aide à l'investissement auprès de l'Etat, de la région Ile-de-France et du Conseil départemental des Yvelines, dans le but de redynamiser Mantes-la ville. Nous ne manquons pas, de donner l'ensemble des informations nécessaires aux mantevilloises et mantevillois, pour le suivi de cette demande de plan exceptionnel.

Nous espérons que ce plan nous permettra de tourner la page de plusieurs années d'isolement et d'entamer l'année 2021 de la meilleure manière qu'il soit.

L'Union Pour Mantes-la-Ville vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année

Prenez soin de vous et de vos proches !

Rassemblement pour Mantes-la-Ville

Le maire et l'adjoint aux finances se ridiculisent; en présentant une motion bâclée sur l'état des finances de la commune

Un procédé déloyal

Lors du conseil municipal du 3 novembre, la majorité a déposé sur table une motion demandant « un plan de sauvetage exceptionnel (sic) pour la commune de Mantes-la-Ville ». Si le procédé était déloyal, puisqu'il s'agissait d'attaquer le bilan financier de son prédécesseur sans l'en informer au préalable, le résultat fut, quant à lui, comique. En effet, le contenu de cette motion ne manquera pas d'étonner tout observateur, y compris le plus indulgent.

Une motion rédigée par un illettré ?

Sur la forme, le premier élément qui attire l'attention est le nombre de fautes d'orthographe ou de grammaire très important alors que le texte est relativement court. Dès le titre de la motion, on observe une faute grossière : « sauvetage exceptionnel ». Dans la mesure où tout le reste du texte en est jalonné, on peut s'interroger sur les conditions de rédaction de cette motion et sur l'accueil qui recevra ce document auprès des partenaires institutionnels sollicités : « investissements irréaliste » ; « Sami Damergy propose motion » « cette approche responsable, à pour objectif » ; « dès lors que se plan de financement exceptionnel sera établi »... Ces fautes, qu'un collégien sérieux ne ferait pas, traduisent non seulement l'incompétence mais encore le manque de rigueur de cette équipe qui prétend pourtant donner des leçons.

Une motion sans queue ni tête sur le fond

On peut aussi légitimement s'étonner de la nature même de cette motion qui dénonce une situation mais sans jamais apporter la moindre preuve tangible et sans argumentation sérieuse. Il est reproché des éléments contradictoires à la gestion de M. NAUTH, à savoir à la fois de n'avoir rien dépensé et, en même temps, d'avoir laissé une commune sans aucune réserve financière. On lui reproche aussi d'avoir un plan pluriannuel d'investissement « irréaliste » car réalisé sans cofinancement alors que sous son mandat, M. NAUTH a investi 30 millions d'euros sans subventions extérieures majeures et notamment sans le moindre concours financier du département des Yvelines. Son président a toujours refusé toute discussion sur les dossiers de demandes de subventions (dont celui pour le groupe scolaire) malgré les nombreuses sollicitations. Par une posture politicienne visant à mettre des bâtons financiers dans les roues de la municipalité, c'est M. Bédier qui est le premier responsable de la situation dénoncée. C'est donc à M. Bédier que M. Damergy devrait demander des comptes. Il dénonce la baisse des « produits » de fonctionnement, sans indiquer les postes de recettes concernés. Si ce sont bien les produits des services qui sont visés, il faut rappeler que cette baisse aurait un impact mineur à l'échelle de la collectivité : il est bien évident que les recettes de cantine ou de crèche n'ont jamais permis de financer des grands projets structurants de plusieurs millions d'euros. M. NAUTH a fait le choix courageux de préserver le pouvoir d'achat des Mantevillois en n'augmentant ni les impôts ni les tarifs et en en baissant certains, comme celui du périscolaire. Par ailleurs, une analyse financière honnête ne manquerait pas de mettre en exergue toutes les importantes économies qui ont été réalisées, notamment sur la masse salariale. Pour dégager des moyens financiers, il ne suffit pas d'augmenter les recettes et donc la pression sur les ménages : il est aussi impératif de diminuer les dépenses. En somme, ces déclarations portant sur des éléments épars, diffus et jamais mis en perspective attestent que cette équipe n'a jamais pris connaissance de ce qu'était une vraie analyse financière rétrospective. De surcroît, c'est le fond même de la motion qui est surréaliste. La majorité dénonce une situation mais elle est incapable d'apporter la moindre solution. En fait, cette motion se résume à une lamentation. Son objet est de quémander de l'argent. M. Damergy se croit, peut-être, toujours à la tête du FC Mantois. Il veut gérer la municipalité comme il gérait son ancienne association (avec le succès que l'on sait), c'est-à-dire pleurnicher à droite et à gauche pour obtenir des subventions.

Conclusion

Le vassal Damergy obtiendra sans doute de l'aide de son suzerain Bédier (ce dernier a été récemment mis en cause par l'hebdomadaire Marianne pour sa proximité avec l'islamisme radical dans le contexte de l'assassinat du professeur Samuel Paty <https://www.marianne.net/societe/police-et-justice/radicalisation-letrange-limogeage-dun-commissaire-des-yvelines>). Dans quelle proportion, nous verrons bien. Pour autant, il ne pourra pas échapper à la réalité : son programme clientéliste et communautariste est incompatible avec la réalisation de grands projets d'investissements. En effet, on ne peut pas augmenter sans compter les subventions, recruter des collaborateurs et du personnel à tout va, augmenter les dépenses courantes et, en même temps, investir, construire une école ou d'autres équipements. Il faut faire un choix. Et la vérité c'est que M. Damergy avait déjà fait ce choix pendant sa campagne. Il essaie, maintenant, de faire porter sur d'autres la responsabilité de son choix et, notamment, l'abandon de la construction d'une nouvelle école. Cette motion n'est donc qu'un vulgaire outil de propagande. Nous invitons M. Damergy à avoir un peu plus de respect pour ses prédécesseurs mais aussi pour lui-même car présenter un tel torchon au conseil municipal est une honte. Nous demandons surtout à M. Damergy de mettre en œuvre dans les plus brefs délais un plan de sauvegarde pour l'orthographe au bénéfice de l'auteur de la motion afin que notre commune ne devienne pas un objet de moquerie dans les Yvelines. Mais hélas, pour M. Damergy, l'étude et la maîtrise de la langue française, tout comme la construction d'une nouvelle école, ne sont sans doute pas des priorités.

NOËL

Fête de
de

Un Noël solidaire et animé

*du 9 au 16 décembre 2020
place du marché*



*Spectacles, animations
musicales...*

Manège

*Grand sapin
illuminé*

*Patinoire
gratuite*

*Boîte aux lettres
du Père Noël*

*Crêpes, gaufres,
vin chaud...*

